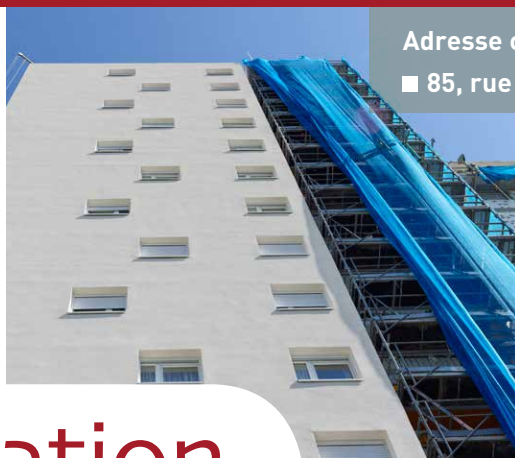


[Info concertation]

Réhabilitation de la Cité Maurice Grandcoing à Villetaneuse



Adresse concernée par ces travaux :

■ 85, rue Maurice Grandcoing (bâtiments 1 à 5)



La réhabilitation de vos bâtiments se poursuit...

■ Du changement...

Nouvelles fenêtres, changement des colonnes d'eaux usées, remplacement de vos équipements sanitaires défectueux, sécurisation de votre installation électrique, pose d'une antenne parabolique collective... Ces travaux qui contribuent à l'amélioration de votre confort se sont achevés au printemps.

Cet été votre cité a poursuivi sa transformation avec la deuxième partie des interventions concernant les travaux d'isolation par l'extérieur et le ravalement des façades.

■ Des nouveautés...

À l'automne, l'Office et l'entreprise GTM réaliseront la troisième et dernière étape des travaux : la réfection des halls de vos immeubles.

Dans cette Info Concertation, nous reviendrons sur les renseignements utiles aux locataires concernant l'avancée et le programme des travaux.

Le ravalement et l'isolation thermique des façades

La phase de réalisation des travaux concernant les façades de vos immeubles a débuté au printemps et se poursuivra jusqu'à la fin du mois de novembre 2015.

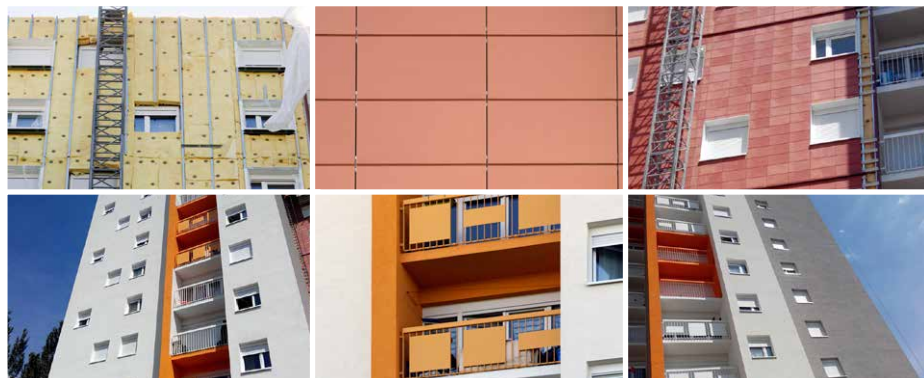
Il s'agit d'une période importante qui permet de réaliser les travaux d'isolation thermique nécessaires à l'amélioration de votre confort et à la réduction de votre consommation énergétique.

Qu'a-t-on fait concrètement dans mon immeuble ?

Les premières améliorations

- La pose du système d'isolation thermique par l'extérieur. *Cet élément composé de plaques de polystyrène fixées sur les façades de vos immeubles améliore l'isolation dans un souci de baisse de vos consommations de chauffage.*
- Le ravalement des façades par mise en œuvre d'un enduit et la pose d'un bardage en terre cuite. *Ces éléments recouvrent l'isolation et contribuent au renouvellement de l'image de votre cité.*
- La réparation de vos balcons et garde-corps endommagés. *Ces éléments renforcent la sécurité de votre logement et améliorent l'aspect esthétique de votre immeuble.*

L'entreprise GTM a réalisé et continue à réaliser une partie de ces travaux depuis vos balcons. Ces interventions se déroulent selon vos disponibilités et le planning du chantier.





Les travaux de réfection des halls d'immeubles

L'Office s'est engagé, dans le cadre des travaux de réhabilitation, à vous apporter des prestations complémentaires pour le renforcement de votre sécurité et de votre confort. La rénovation de vos halls d'immeubles s'inscrit dans cette démarche d'amélioration continue de la qualité de service rendu aux locataires.

Les travaux à venir dès septembre 2015

- Le remplacement des portes de halls. *De nouvelles portes de halls anti-vandalisme seront posées dans les immeubles 1, 2, 4 et 5 de votre cité.*
- L'installation d'un contrôle d'accès sans fils. *Ce système vous permet de contrôler l'accès à votre immeuble et à votre logement depuis votre téléphone fixe ou mobile.*
- Le remplacement de vos boîtes aux lettres. *De nouvelles boîtes aux lettres seront installées dans tous les halls d'immeubles.*
- La réfection des halls du sol au plafond. *Pose d'une faïence murale et de carrelage au sol, d'un faux plafond avec isolation acoustique, de miroirs, amélioration de l'éclairage... Autant d'interventions qui renouvelleront l'image et l'état de vos halls.*
- La réfection des accès aux halls. *Remplacement du revêtement de sols, des rampes et des marches par du carrelage antidérapant et ajout d'une signalétique spéciale mal-voyant.*

Zoom sur l'antenne parabolique collective

- La mise en place d'une installation d'antenne parabolique collective vous permet de continuer à profiter de vos chaînes habituelles et évite d'éventuels problèmes consécutifs à la pose de paraboles individuelles en façade.



- Chaque locataire disposera d'une prise TV et Satellite dans son logement. Le réglage de vos récepteurs TV Satellite est assuré par la société GTM. Un guide sur le fonctionnement de l'installation et la recherche de chaînes vous sera distribué dès ce mois-ci.

- Ce système offert à tous les locataires, remplace les installations d'antenne parabole individuelle présentes sur les balcons ou la toiture de votre immeuble.

- L'Office souhaite vous rappeler qu'il est strictement interdit d'installer une antenne parabolique individuelle sur votre balcon ou la toiture de votre immeuble. En cas de problème de réception, une demande doit être adressée à la Délégation de Villetaneuse par l'intermédiaire de votre Point d'accueil ou du gardien.



L'information pendant le chantier

- Un cahier de liaison est mis à votre disposition pour mentionner vos remarques sur les travaux. Il est examiné chaque semaine en réunion de chantier. Une réponse vous sera apportée dans ce même cahier que vous pouvez consulter au point d'accueil de votre cité.
- La mise en place d'affichages dans les halls vous rappelle le démarrage et la fin des travaux dans votre immeuble.



Comment joindre l'équipe travaux ?

- Toutes les interventions sont réalisées par l'entreprise GTM. En cas de nuisances en lien avec votre logement, il est nécessaire de prévenir le plus rapidement possible l'équipe travaux, soit par téléphone au 01 42 35 95 64, soit en vous déplaçant directement au bureau de chantier situé au rez-de-chaussée de la tour 5.